

L'honorable M. *Scott* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant les chemins de fer. "

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre du discours de Son Excellence du trône.

Et le dit discours a été alors lu par le Greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

*Ordonné*, que cette Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général demain.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

*Résolu*, que tous les membres présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du Parlement.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier du Sénat, comme suit :

#### A L'HONORABLE SÉNAT DU CANADA, REUNI EN PARLEMENT.

##### LE RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE DU PARLEMENT EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

C'est avec une vive satisfaction que votre bibliothécaire annonce que le transport de la bibliothèque dans le superbe édifice érigé pour la recevoir, a été enfin effectué. Par suite du temps employé pour compléter les arrangements intérieurs, ce ne fut que vers le milieu du mois d'octobre que le déménagement pût être commencé. Le travail nécessité par l'arrangement et la classification d'une collection aussi vaste, dans un si court espace de temps, a été considérable, et il reste encore beaucoup à faire avant que les arrangements soient parfaits.

Tout d'abord, une difficulté formidable se présenta. Il fut découvert que le nouvel appartement était tout-à-fait insuffisant, par ses dimensions et ses divisions, pour le nombre de volumes qu'on se proposait d'y loger. Jusqu'au moment où ce fait fut constaté, il avait été considéré que le nouvel édifice pourrait contenir au moins cent mille volumes, suivant les intentions qu'avait d'abord eues le gouvernement en bâtissant et suivant les instructions données à l'architecte en charge.

Dès le 14 mai 1859, époque où fut décidée la construction d'édifices parlementaires à Ottawa, le soussigné soumit au bureau des Travaux Publics un mémoire spécifiant la nature de l'étendue du logement nécessaire pour la bibliothèque.

Ce mémoire spécifiant que le local devait se composer d'un grand appartement, avec trois galeries en fer, capable de contenir 200,000 volumes. Autour de la grande chambre centrale devaient être groupées d'autres chambres pour l'exposition de cartes et de tableaux, pour des bureaux, des chambres d'étude, et pour l'usage de l'administration d'un département aussi considérable et qui devait s'accroître de jour en jour. Le mémoire contenait des détails complets sur la dimension et la disposition de ces chambres, mentionnant même le nombre exact de pieds de tablettes exigés pour recevoir le nombre de volumes que la bibliothèque pourrait contenir à l'avenir. Ce calcul démontrait qu'il faudrait au moins 25,000 pieds de tablettes pour recevoir 200,000 volumes d'un format ordinaire.

Le mémoire fut approuvé par le bureau des Travaux, et des copies imprimées en furent envoyées à tous les architectes compétents, avec instruction d'en prendre connaissance et d'y avoir égard en préparant leurs plans. Le plan originairement adopté correspondait avec les recommandations de votre bibliothécaire, lequel fut informé par M. Samuel Keefer, alors secrétaire du bureau, que ses recommandations relatives à la bibliothèque seraient suivies en tous points.